

59, Avenue de la République à  
HOUILLES



## EDITO

Au terme du quatrième trimestre 2015, la collecte sur le déficit foncier aura doublé d'une année sur l'autre, avec Grand Paris Pierre et Grand Paris Pierre Capitalisation ouverte le 15 octobre. Les 2 SCPI ont comptabilisé en 2015 une collecte de près de 11 millions d'euros contre 5,8 millions en 2014.

La société de gestion a finalisé la constitution du patrimoine de Grand Paris Pierre avec plusieurs acquisitions en Ile de France.

Comme chaque trimestre, vous trouverez dans ce bulletin les informations clés de la vie de votre SCPI au 31 décembre 2015.

## PATRIMOINE IMMOBILIER

Villes	Immeubles	Etat	Surface
NANTERRE	5/7 Rue du Docteur Foucault	En travaux	514
VIROFLAY	3, Rue du Général Galliéni	En travaux	527
PARIS	34 Avenue Reille	En travaux	324
LA COURNEUVE	13, Rue des Francs Tireurs	En travaux	558
MONTESSON	24, Av Paul Doumer	En travaux	62
HOUILLES	59, Avenue de la République	En travaux	186
CARRIERES SUR SEINES	48 Route du Chatou	En travaux	81
			2252

## ACQUISITION

Au cours du quatrième trimestre, plusieurs acquisitions immobilières se sont succédées, clôturant ainsi la constitution du patrimoine de la SCPI.

- Le 21/10/15 : 9 appartements situés au 34 avenue Reille dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de PARIS.
- Le 14/12/15 : 4 appartements situés au 59, avenue de la République à HOUILLES.
- Le 18/12/15 : Un immeuble comprenant 10 appartements au 13, rue des Francs Tireurs à LA COURNEUVE.
- Le 28/12/15 : 1 appartement situé au 24, Avenue Paul Doumer à MONTESSON.
- Le 28/12/15 : 1 maison située au 48, Route du Chatou à CARRIERES SUR SEINE.

## TRAVAUX

Viroflay



Les travaux se poursuivent activement.  
La réception est programmée pour le premier trimestre 2016.

Nanterre



Les travaux suivent leur cours.  
La réhabilitation de l'immeuble durera 14 mois.

Paris



Les travaux ont commencé.  
La réception de l'immeuble est programmée pour le second semestre 2016.

## CARACTERISTIQUES

Forme juridique : SCPI à capital fixe,

Capital social statutaire est fixé à : 30 000 750 €

Date d'immatriculation : 7 Janvier 2013

N° Siren : 790 312 730 RCS PARIS

Visa AMF : SCPI n°14-06 le 17 juillet 2014.

Société de Gestion : INTERGESTION SA au capital de 240 000 euros, 2 rue de la paix PARIS 75002 Téléphone 01 43 12 52 52 [www.inter-gestion.com](http://www.inter-gestion.com)

Agrément AMF n° : GP 12000008 du 29/02/2012

### Situation du capital au 31/12/15

Nombre d'associé : 323

Nombre de parts émises : 15 129

Collecte du trimestre : 4 229 000 €

Capital social : 12 859 650 €

Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts : 15 129 000 €

## MODALITES DE SOUSCRIPTION

Prix de souscription : 1 000 €

Valeur nominale : 850 €

Prime d'émission : 150 €

Commission de souscription: 12 % TTC

Frais de souscription: 120€ TTC

## DELAJ DE JOUISSANCE DES PARTS

Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au dernier jour du mois au cours duquel est intervenue la souscription accompagnée du versement du prix.

## VALEUR DE REALISATION 2015

La valeur de réalisation d'une part est égale à 846 €. Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2014.

## MARCHE SECONDAIRE DES PARTS

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la société de gestion (article L214-93 du code monétaire et financier).

Cession de gré à gré:

Les cessions sont librement débattues entre les parties. Si la cession se réalise, elle doit être signifiée à la Société de Gestion. Lorsque l'acquéreur n'est pas déjà associé, la cession est soumise à l'agrément de la Société de Gestion qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la demande.

Le cédant doit verser à la Société de Gestion, pour toute cession de parts effectuée sans l'intervention de cette dernière, une commission fixe de 500 € HT, soit 600 € TTC par transaction.

Cession par l'intermédiaire de la société de gestion:

Conformément à l'article L 214-93 du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensés les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Le prix d'exécution est établi le dernier jour ouvré du trimestre à 12 heures. Pour participer à la confrontation trimestrielle, les ordres doivent être inscrits sur le registre au plus tard deux jours avant la fixation du prix d'exécution à 16h00. La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

## DISTRIBUTION

La première distribution des revenus ne peut être envisagée qu'à compter de la fin de la souscription, période nécessaire à la réalisation de la collecte, à l'acquisition, à la réhabilitation et à la mise en location des immeubles. Par la suite, si les résultats de la SCPI le permettent, le versement éventuel d'acompte sur dividendes pourrait être envisagé.



En tant que souscripteur potentiel, avant toute souscription, vous devez impérativement prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du dernier bulletin trimestriel ainsi que du dernier rapport annuel, disponible sur internet ([www.inter-gestion.com](http://www.inter-gestion.com)) ou sur demande (InterGestion, 2 rue de la paix - 75002 Paris). La notice légale a été publiée au BALO du 25 avril 2014 et a obtenu le Visa n°13-05 de l'AMF en date du 14 avril 2014.